

1925

Une nécessaire valorisation de la spécialité d'officier mécanicien. L'organisation du personnel en charge de la défense des côtes. Des dérives sur les insignes de spécialité qui entraînent un ferme rappel à l'ordre du chef d'état-major général. La création de la chemisette pour les QMM.

Les officiers mécaniciens deviennent enfin ingénieurs mécaniciens

Ils le méritaient et les problèmes de recrutement l'imposaient !

Après le relatif échec de l'admission sur concours de jeunes gens provenant des matelots élèves mécaniciens, sorte de cours préparatoire, et d'ingénieurs des arts et métiers, le décret du 17 février 1921 prévoit l'admission pour moitié sur titre de ces ingénieurs à l'École des élèves-officiers mécaniciens, installée à Brest dans les mêmes locaux que l'École navale. Recrutement en berne, admission de nombreux ingénieurs, le corps des officiers mécaniciens se devait d'évoluer car les ingénieurs du génie maritime seraient désormais bien loin d'être les seuls ingénieurs dans la Marine.



Un mécanicien principal de 1^{re} classe du cuirassé Provence en 1921, qui deviendrait ingénieur mécanicien de 1^{re} classe en 1925

Le 17 juin 1925, le ministre de la Marine fit adopter par le Parlement une loi changeant l'appellation des officiers du corps et rationalisant leurs différents grades. Il y aurait désormais au sein de la Marine non des officiers mécaniciens mais des ingénieurs mécaniciens, de l'ingénieur de 3^e classe à l'ingénieur général de 1^{re} classe avec des grades analogues à ceux des autres corps (3^e, 2^e et 1^{re} classe, principal, en chef de 2^e et 1^{re} classe). Les ingénieurs mécaniciens deviendraient ingénieurs de la marine en 1966.

Conséquences de l'attribution à la Marine de la responsabilité de la défense du littoral : la catégorisation des télégraphistes / personnel sédentaire des transmissions et la création de la spécialité de mécanicien sédentaire

Les responsabilités attribuées l'année précédente à la Marine en matière de défense du littoral imposèrent la définition d'une nouvelle organisation au point de vue militaire des éléments affectées par la Marine à cette mission (flottes d'arrondissement, formations d'aéronautique, défense fixe, artillerie de côte et artillerie anti-aérienne) par un arrêté ministériel le 9 janvier 1925. Au sein des six arrondissements – le sixième, dont le chef-lieu était Bizerte, comprenait la côte algérienne et tunisienne et, sur le plan de la défense seulement, la côte marocaine – furent définis des secteurs.

A ce dispositif de défense concouraient les sémaphores qui assuraient la veille optique grâce au personnel guetteur, créé en 1867, mais aussi, par leur intermédiaire (moyens filaires ou service colombophile), les transmissions entre les bâtiments de la Marine croisant au large et le siège des préfectures maritimes. Cette dernière mission avait imposé la création de la spécialité de télégraphiste le 28 octobre 1924, ce personnel participant également à la veille dans les sémaphores de 1^{re} catégorie, postes armés en temps de paix – ceux de 2^e catégorie étaient alors seulement gardiennés et n'étaient armés qu'en temps de guerre.

L'arrêté ministériel du 27 mars 1925 précisa l'effectif, la hiérarchie et les catégories (mentions détenues) de cette spécialité : 247 télégraphistes ; grades limités à matelot et quartier-maître ; guetteur auxiliaire, morsiste, hughiste¹ et colombophile.

Pour les distinguer, il fut décidé que les matelots et quartiers-maîtres télégraphistes porteraient comme insigne sur le haut du bras gauche des foudres brodées en soie écarlate.

Dès le 6 juillet suivant les télégraphistes devinrent le personnel sédentaire des transmissions, sans doute pour les distinguer des radiotélégraphistes créés en 1921, lesquels reçurent un nouvel insigne le 25 juillet.

Ce 6 juillet, la spécialité de mécanicien sédentaire fut également créée. Elle était chargée des moteurs et appareils électriques, des ateliers, des mines, des barrages, des filets à mines, des postes photo-électriques (projecteurs) et des postes de détection sous-marine, dans les défenses fixes et les bataillons de côte. Désormais il n'y aurait plus dans ces emplois fixes de mécaniciens, torpilleurs et électriciens du service général, qui n'y exploitaient qu'une partie de leurs connaissances. Ces mécaniciens sédentaires œuvreraient aux côtés des canonnières sédentaires, chargés du service des batteries de côtes, et du personnel sédentaire des transmissions.

Les élèves de l'École navale se démarquent davantage, sur le plan de l'uniforme, des quartiers-maîtres et matelots

Depuis la Première Guerre, vraisemblablement alors du fait des pénuries vestimentaires, les élèves de l'École navale, principalement en 1^{re} année, portaient fréquemment des effets de matelot, avec quelques bizarreries comme l'association de la casquette aux effets de toile rousse portés sur la chemise blanche à col rabattu et la cravate noire (dans les années 1980, les fistots portaient les effets en jean sur la chemise blanche et la casquette pendant la période des cululations).

Dans certaines circonstances, ces élèves portaient même la tenue complète de matelot n°19 de 1910 (chemise de molleton sur la chemise en coton tricoté – le rayé –, col bleu et bonnet). Ce ne serait plus le cas à partir du 4

septembre 1925, car ces deux derniers effets furent retirés du sac des bordaches.

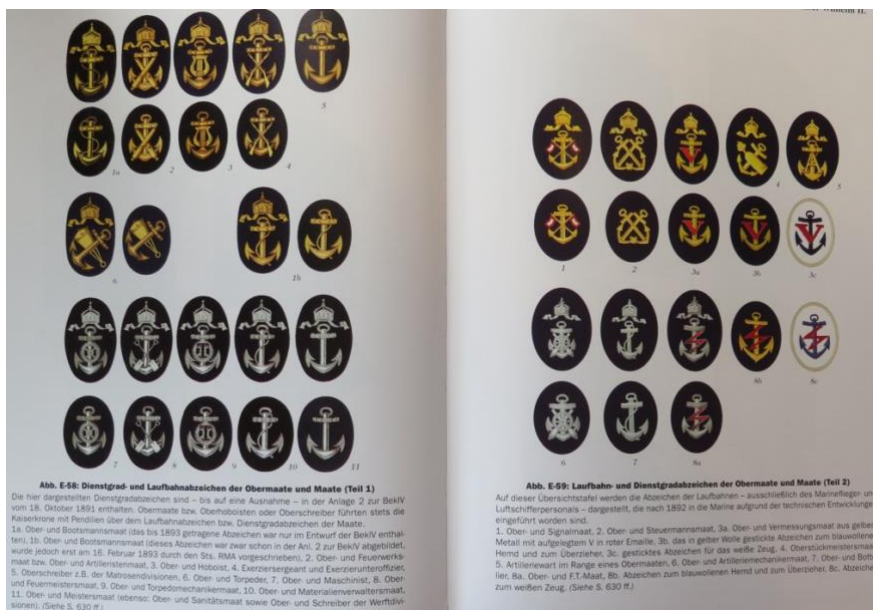


L'élève officier Paul Le Coz vers 1920
(Remerciements à Frédéric Daniel)

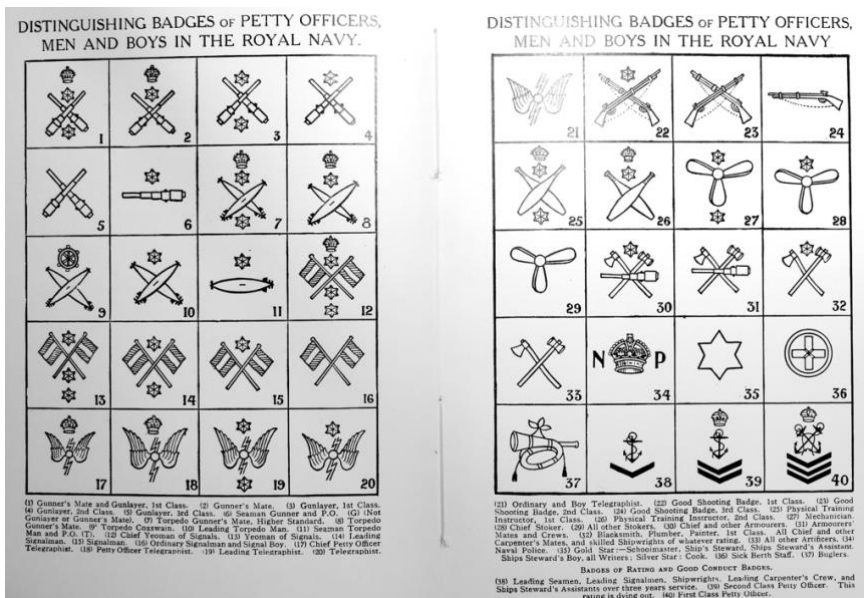


Des fistots en 1926

¹ Le télégraphe Hughes, inventé en 1854, était un système qui exigeait la parfaite synchronisation de l'émetteur et du récepteur.



Insignes de spécialité dans la Kaiserliche Marine à partir de 1891



Insignes de spécialité dans la Royal Navy en 1909



Les seuls insignes réglementaires dans les équipages de la flotte de la Marine nationale en 1925

L'interdiction absolue de porter des insignes de spécialité non réglementaires

Une ferme mise au point du chef d'état-major général rappela le 17 novembre 1925 que le port des insignes de spécialité n'était pas généralisé mais ne concernait que certaines spécialités ou certains certificats bien déterminés.

Dans son rappel à l'ordre, le CEMG évoquait pour les proscrire formellement les insignes portés par certains timoniers (pavillons) et par certains secrétaires militaires (deux plumes croisées) ; il est évident qu'il y eut d'autres insignes non réglementaires qu'il fallait bannir... L'exercice restait cependant compliqué, car d'autres grandes marines distinguaient depuis quelques décennies déjà leurs spécialistes.

Dans la *Kaiserliche Marine*, à partir de 1891 apparurent de nombreux insignes de spécialité sur la manche gauche. Dans la *Royal Navy*, au moins depuis 1909 existaient de nombreux insignes indiquant la spécialité et le niveau de compétence des marins des équipages. Nul doute que côtoyer les marins britanniques pendant la Première Guerre mondiale avait donné des idées aux marins français. Car en dépit de sa fierté et de la défense de son identité face à la grande rivale, de nombreux exemples uniformologiques montrent que la Marine nationale s'inspira souvent des pratiques britanniques, les inscrivant dans les textes ou non...

En 1925, il n'était pas question de suivre ces exemples en France. Les contrevenants s'exposaient à une punition disciplinaire en cas d'infraction et de confiscation / destruction des insignes non réglementaires.

La circulaire du CEMG rappelait la liste des insignes de manche, de poitrine ou de col formellement validés (fourriers, clairons, pilotes, marins de l'aéronautique maritime, radiotélégraphistes, canonnières de divers niveaux, transmetteurs [comprendre télégraphistes], instructeurs d'exercice physique, personnel du service automobile, sous-marinières, musiciens), liste restreinte qui de fait introduisait une certaine injustice envers les marins des spécialités qui n'y étaient pas mentionnées. Ces dispositions limitatives étaient bien loin des pratiques actuelles où les insignes et les patches fleurissent sur les tenues sans grande retenue...

La prise en compte sur le plan vestimentaire des fortes températures dans certaines zones géographiques

Le 30 septembre 1925, la Marine adapta enfin la tenue de ses quartiers-maîtres et matelots aux pays très chauds. La chemise blanche sans col et à manches courtes fut créée pour les QMM naviguant en mer Rouge, en Indochine et dans le Haut-Yang-Tsé (associée à un pantalon blanc en tissu léger spécial), cela à des fins d'expérimentation. Jusqu'alors, la chemise en coton tricoté réglementaire – le rayé – ou sa variante « maison » sans manche, portée seule ou sous la vareuse en toile blanche, et la vareuse en toile rousse vêtue seule étaient les seuls effets portables sous les tropiques.

Cette chemisette serait définitivement adoptée en 1929. Elle se distinguait du modèle qui reste en vigueur aujourd'hui par ses ancrs croisés et ses galons écarlates sur le côté gauche de la poitrine. Ces insignes, déteignant, seraient remplacés par une ancre simple et des galons en ganse bleue en 1936. Notons que les officiers et les officiers marinières devaient attendre 1939 pour être dotés d'un effet leur apportant un confort analogue.



Un quartier-maître vêtu de la chemise pour pays très chauds de 1925

(Illustration de Maurice Toussaint)